

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie du Grand Est
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Est

Décision n° 15765 du 3 juin 2021

portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des groupements de gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges

NOR : INTJ2115917S

Le commandant de la région de gendarmerie du Grand Est et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 35180 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032359S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} juillet 2021 :

Perciot	Fabrice	NIGEND :	70 827
Germain	Bruno	NIGEND :	135 440

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juillet 2021 :

Bour	Jordan	NIGEND :	188 168
Helali	Frédéric	NIGEND :	239 768
Huvelin	Wilfrid	NIGEND :	197 043
Hauüy	Lionel	NIGEND :	165 857

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2021 :

Carrez	Jean-Philippe	NIGEND :	159 271
Stéphan	Alexandre	NIGEND :	192 911
Henriot	Florent	NIGEND :	307 114
Rondel	Aurélien	NIGEND :	361 668
Leininger	Annaëlle	NIGEND :	334 493
Chartier	Sébastien	NIGEND :	348 631
Admant	Pierre	NIGEND :	319 673
Antoine	Ludovic	NIGEND :	172 507
Beaupied	David	NIGEND :	202 290

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2021 :

Lommeré	Geoffrey	NIGEND :	341 932
Schaab	Audrey	NIGEND :	373 398
Papelier	Julien	NIGEND :	379 426
Tordjman	Marc	NIGEND :	349 294
Ferrandini	Cindy	NIGEND :	340 666
Hans	Stéphane	NIGEND :	320 882
Bernard	Jordan	NIGEND :	340 907
Wolff	Rémy	NIGEND :	303 952
Lamboley	Frédéric	NIGEND :	320 571
Cholley	Kévin	NIGEND :	329 470

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 juin 2021.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie du Grand Est
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Est,
S. Ottavi*